

1848, UNE REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ET SOCIALE

Repriz quiz

A l'origine d'une révolution....

- 9 juillet 1847 début de la campagne des banquets
 70 banquets en 6 mois
- 14 février interdiction du dernier banquet prévu à Paris
- 22 février début des manifestations
- 22-23 février fusillades – émeutes
- 24 février abdication de Louis Philippe



Lamartine refusant le drapeau rouge devant l'Hôtel de Ville, Philippoteaux, Henri Félix (Paris, 1815 – Paris, 1884), peintre

res, et que termine enfin ce cri jeté par-dessus les autres cris : — Le trône vient d'être brisé aux Tuilleries et jeté par les fenêtres !

La duchesse d'Orléans était là, pâle, palpante et réfugiée au plus haut des bancs du centre. A côté d'elle se tenaient ses deux enfants, — deux princes qui vont grossir la liste des princes déshérités, — et à côté d'eux le duc de Nemours, lequel, un instant plus tard, se sauvait déguisé par l'une des fenêtres basses du palais. Oui, il faut l'avouer, M. de Lamartine a dû puiser dans les plus énergiques élans de son cœur de citoyen le courage d'être grand et sincère, ayant en face cette veuve épervée, et, plus haut, dans les tribunes violées, ces héros de tout à l'heure vénant demander à la France le prix du sang répandu.

Enfin, tout est accompli. La régence est repoussée, les noms du gouvernement provisoire sont proclamés du haut de la tribune, et la foule, ivre du juste orgueil de son triomphe, sort de la chambre pour former le cortège qui doit protéger jusqu'à l'Hôtel-de-Ville les nouveaux dépositaires des destinées de la France.

En même temps, une proclamation, disons-mieux, une étincelle électrique court d'une extrémité de Paris à l'autre et fait bondir tous les coeurs. Les noms des onze citoyens du gouvernement provisoire, voilà tout ce qu'il y avait, avec cette simple ligne : *Plus de Bour-*

font invasion dans les corridors ; ce sont de nouvelles orantes à combattre, de nouvelles colères à conjurer : M. de Lamartine est toujours l'homme providentiel. Il se présente à la foule, attend que les cris s'apaisent, que les sabres et les baïonnettes cessent de s'agiter sur sa tête, et puis, pour la quatrième, pour la cinquième fois, il dompte par le geste, par l'éloquence, par la raison, ce peuple accessible à toutes les grandes pensées, même dans sa colère.

« Vous me demandez le drapeau rouge à la place du drapeau tricolore ! Le drapeau rouge, je ne l'adopterai jamais ; et je vais vous dire, dans un seul mot, pourquoi je m'y oppose de toutes les forces de mon patriotisme : c'est que le drapeau tricolore, citoyens, a fait le tour du monde, avec la République et l'Empire, avec vos libertés et vos gloires, et que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans le sang du peuple ! »

Grandes paroles, déjà devenues immortelles. Et c'est ainsi, par le cœur et par la raison, que se calme ce généreux peuple, tout ému d'abord de sa victoire.

Aujourd'hui, nous n'avons plus que deux mots à proclamer pour définir ce lendemain de la plus étonnante des révolutions. Ces deux mots, qui résument toute la situation de l'heure présente, les voici : Confiance et sécurité.

Tes transcriptions sont encadrées les unes dans

24 février-9 mai : les Onze du gouvernement provisoire



Le 24 février 1848, à l'Hôtel de Ville, sont désignés les onze membres du gouvernement provisoire, censé combler le vide de la monarchie de Juillet. Il frappe par son caractère hétéroclite : des journalistes, des banquiers, un savant (Arago), un ouvrier (Albert), et comme homme fort un poète (Lamartine). Tous se disent républicains, mais ils appartiennent à des courants différents. Certains d'entre eux deviennent aussi ministres.

Les grands chiffres de l'élection



Nombre d'inscrits sur
les listes électorales

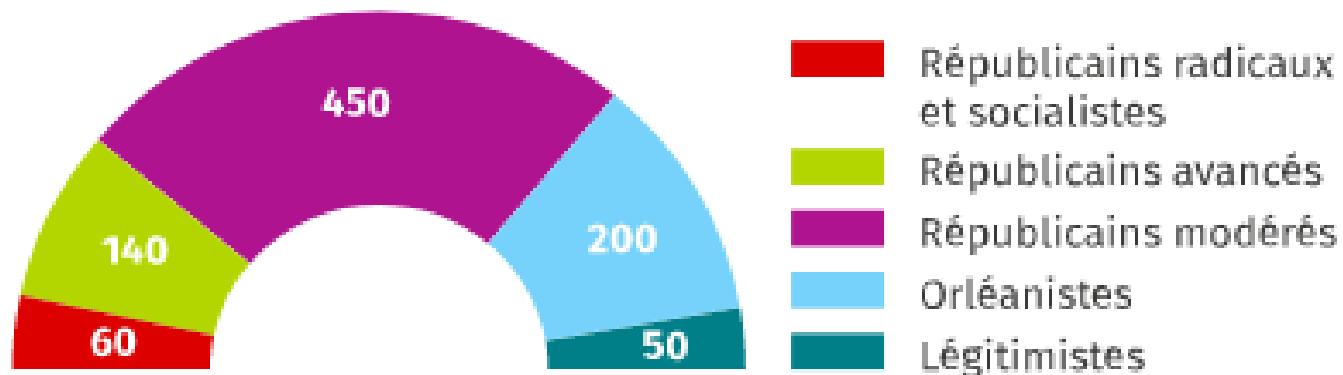
Nombre de votants

Participation

Conditions d'inscription sur les listes électorales

- être un homme
- être âgé de plus de 21 ans
- pouvoir justifier de six mois de résidence en un même lieu

Mode de scrutin : suffrage universel masculin



L'œuvre de la Révolution ou de la République ?

- 24 février proclamation de la République
- 25 février droit au travail
 droit d'association
 ateliers nationaux
- 26 février abolition de la peine de mort pour motifs politiques
- 29 février journée de travail de 10 h
- 4 mars principe de l'abolition de l'esclavage
- 5 mars suffrage universel masculin



L'Abolition de l'esclavage (27 avril 1848), Auteur : BIARD François
Sur histoire-image.org

POUVOIR EXÉCUTIF

POUVOIR LÉGISLATIF

PRÉSIDENT¹

élu pour 4 ans non rééligible

nomme

MINISTRES

**ASSEMBLÉE
NATIONALE**

750 députés
élus pour 3 ans

élisent

SUFFRAGE UNIVERSEL MASCULIN

› hommes, de plus de 21 ans

¹ Le président est déchu de ses fonctions s'il fait entrave à l'Assemblée nationale (art. 68).

MANIFESTE DE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

MANIFESTE.

Nous reproduisons le manifeste de M. Louis-Napoléon Bonaparte. Nous reviendrons sur ce document important ; mais, dès à présent, nous devons dire qu'il est de nature à produire une certaine impression sur les électeurs, et à solliciter leur attention sur le grand acte qu'ils sont appelés à accomplir.

Aujourd'hui le débat se précise davantage. A mesure que le jour du scrutin se rapproche, la France devient plus exigeante en raison des explications qui lui sont fournies et des garanties qui lui sont offertes de part et d'autre ; il lui importe de les comparer et de s'en rendre compte, afin de donner sa voix, en connaissance de cause, à l'un ou à l'autre des deux compétiteurs qui se présentent, en faisant un même appel à ses instincts d'ordre, de consolidation et de liberté.

(Patrie.)

Pour me rappeler de l'exil, vous m'avez nommé représentant du peuple. A la veille d'écrire le premier magistrat de la République, mon nom se présente à vous comme le symbole d'ordre et de sécurité.

Ces témoignages d'une confiance si honnorable s'adressent, je le sais, bien plus à ce nom qu'à moi-même, qui n'a rien fait encore pour mon pays ; mais plus la mémoire de l'empereur me protège et inspire vos suffrages, plus je me sens obligé de vous faire connaître mes sentiments et mes principes. Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque entre vous et moi.

Je ne suis pas un ambitieux qui rêve tantôt l'Empire et la guerre, tantôt l'application de théories subversives. Elevé dans des pays libres, à l'école du malheur, je resterai toujours fidèle aux devoirs que m'imposeront vos suffrages et les volontés de l'Assemblée.

Si j'étais nommé président, je ne reculerais devant aucun danger, devant aucun sacrifice pour défendre la société si audacieusement attaquée ; je me dévouerais tout entier, sans arrière-pensée, à l'affermissement d'une république sage par ses lois, honnête par ses institutions, grande et forte par ses actes.

Je mettrai mon honneur à laisser au bout de quatre ans, à mon successeur, le pouvoir affranchi, la liberté intacte, un progrès réel accompli.

Quel cœur soit le résultat de l'élection, je m'inclineraï devant la volonté du peuple, et mon concours est acquis d'avance à tout gouvernement juste et ferme qui rétablisse l'ordre dans les esprits comme dans les choses ; qui protège efficacement la religion, la famille, la propriété, bases éternelles de tout social ; qui provoque les réformes possibles, calme les haines, réconcilie les partis, et permette ainsi à la patrie tranquille de compter sur un lendemain.

Rétablissement l'ordre, c'est ramener la confiance, pourvoir par le crédit à l'insuffisance passagère des ressources, restaurer les finances.

Aux Electeurs.



Louis-Napoléon Bonaparte.



L'ombre de l'Empereur le présente à la France.

AIR des Trois Couleurs.

France, merci ! nos souvenirs de gloire
De ton cœur ne sont point effacés !
France, tu viens d'honorer ma mémoire :
Bonne victoire, mes belles trois journées élancées !
A lorsque ma destinée fut si vite envolée,
De revenue vers toi que j'ai comblé,
Aime l'enfant dont je fus le parrain !

France, merci ! mon enfant à Sainte-Hélène.
Era longtemps loin des horres que j'aimais.
Les morts aussi semblaient porter leurs châlles ;
De mon tombeau, France, je t'appelle,
Tu pris pitié de mon ombre exilée ;
A mon fillet aujourd'hui tends la main.
De tant de gloire ô toi que j'ai comblé,
Aime celui dont je fus le parrain.

Longtemps prossezt, à toje le confie ;
Qui trouve enfin un asile en ton port,
Pour voyager au ciel de sa patrie,
Mon nom vaut bien le meilleur passeport.

L. C., auteur du Bon Pasteur.

• Protéger la religion et la famille, c'est assurer la liberté des cultes et de l'enseignement.

• Protéger la propriété, c'est maintenir l'inviolabilité des produits de tous les travaux ; c'est garantir l'indépendance et la sécurité de la possession, fondements indispensables de la liberté civile.

• Quant aux réformes possibles, voici celles qui me paraissent les plus urgentes :

• Admettre toutes les économies qui, sans désorganiser les services publics, permettent la diminution des impôts les plus onéreux au peuple ; encourager les entreprises qui, en développant les richesses de l'agriculture, peuvent, en France et en Algérie, donner du travail aux bras inoccupés ; pourvoir à la vieillesse des travailleurs par des institutions de prévoyance ; introduire dans nos lois industrielles les améliorations qui tendent, non à ruiner le riche au profit du pauvre, mais à fonder le bien-être de chacun sur la prospérité de tous.

• Restreindre dans de justes limites le nombre des emplois qui dépendent du pouvoir, et qui, souvent, font d'un peuple libre un peuple de soldats.

• Eviter cette tendance funeste qui entraîne l'Etat à exercer lui-même ce que les particuliers peuvent faire aussi bien et mieux que lui. La centralisation des intérêts et des entreprises est dans la nature du despotisme. La nature de la République repousse le monopole.

• Enfin, préserver la liberté de la presse des deux excès qui la comprennent toujours : l'arbitraire et sa propre licence.

• Avec la guerre, point de soulagement à nos maux. La paix serait donc le plus cher de mes désirs ; la France, lors de sa première révolution, a été guerrière, parce qu'on l'avait forcée de l'être. Aujourd'hui qu'elle n'est pas provoquée, elle peut consacrer ses ressources aux améliorations pacifiques, sans renoncer à une politique loyale et résolue. Une grande nation doit se faire, ou ne jamais perir en vain.

Songer à la dignité nationale, c'est songer à l'armée, dont le patriotisme, si noble et si désintéressé, a été souvent méconnu. Il faut, tout en maintenant les lois fondamentales qui font la force de notre organisation militaire, alléger et non aggraver le fardeau de la conscription. Il faut veiller au présent et à l'avenir non seulement des officiers, mais aussi des sous-officiers et des soldats, et préparer aux hommes qui ont servi longtemps sous les drapeaux une existence assurée.

La République doit être généreuse et avoir foi dans son avenir ; aussi, moi qui ai connu l'exil et la captivité, j'appelle de tous mes vœux le jour où la patrie pourra sans danger faire cesser toutes les proscriptions et effacer les dernières traces de nos dissidences civiles.

Telles sont, mes chers concitoyens, les idées que j'apporterai dans l'exercice du pouvoir, si vous m'appeliez à la présidence de la République.

La tâche est difficile, la mission immense, je le sais. Mais je ne désespérerai pas de l'accomplir, en conviant à l'œuvre, sans distinction de parti, les hommes que recommandent à l'opinion publique leur haute intelligence et leur probité.

D'ailleurs, quand on a l'honneur d'être à la tête du peuple français, il y a un moyen infallible de faire le bien, c'est de le vouloir.

• LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

• Paris, le 27 novembre 1848.



Fig. 36. — Crédit des ateliers nationaux de terrassement au Champ-de-Mars (page 120).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ateliers Nationaux.

ORDRE DU JOUR

Travailleurs embigadés du Bureau central des Ateliers Nationaux.

Nous tous, vos frères, nous vous remercions du concours éclairé que vous avez apporté à l'accomplissement de notre tâche. Mais cette tâche n'est pas encore finie, en dehors de vous, il y en a qui manquent de pain! Dans vos rangs, il y a peut-être de ces hommes qui osent profiter de secours dont ils n'ont pas besoin, qui vous retirent, à vous, ce que vous méritez si bien.

Aidez-nous donc, nous tous élèves de l'école centrale qui nous sommes dévoués à vous, qui luttons avec vous, votre cœur ne faillira point au nôtre.

Il faut nous resserrer, nous attacher par des liens solides et durables, et que parmi nous, on ne compte que des hommes d'honneur, que des honnêtes gens.

Dimanche prochain 26 mars, vous serez appelés à nommer vos chefs d'escouades et de brigades, afin qu'il n'en soit aucun d'eux qui ne soit digne de vous commander.

Préparez-vous à ce noble devoir, apprêtez-vous tous à vous connaître mutuellement, pour que votre choix soit bon et louable, comme nous ne doutons pas qu'il doive être.

Les élections générales du pays, vous trouveront ainsi, d'autant plus capables d'y apporter la sagacité, le jugement, l'esprit de conduite et de loyauté qu'elles exigent, et que tout bon citoyen doit posséder.

Nous vous rappellerons ici que les listes des élections générales seront closes à vos mairies, précisément le dimanche 26.

Afin que vous puissiez tous vous reconnaître, et qu'un signe de ralliement vous appelle à votre corps, nous arrêtons, comme vous en avez eu les premiers la magnifique pensée, que chaque service se réunira autour d'un étendard portant son numéro, et l'inscription :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Bureau central des Ateliers Nationaux.

Chaque compagnie aura son drapeau portant le numéro du service et celui de la compagnie, et la même inscription; chaque brigade enfin son guidon, portant le numéro de la brigade, celui de la compagnie et celui du service, ainsi que l'inscription précédente.

Les porte-drapeaux seront choisis par vous, et parmi les plus dignes d'entre vous.

Quant aux élections de notre corps, chaque brigade, dimanche prochain, se réunira isolément, à l'heure fixée par le chef de la compagnie, élève de l'école centrale; et les cinquante-six hommes qui la composent nommeront parmi eux, cinq chefs d'escouades et un brigadier.

Mes amis, en mon nom personnel, comme au nom de tous mes camarades, je vous remercie de votre loyal concours et de votre belle conduite, encore une fois, soyons unis, aidons de tout notre pouvoir au maintien et au triomphe des véritables principes républicains.

VIVE LA RÉPUBLIQUE.

Salut et Fraternité,

Le Commissaire de la République Française,
Directeur du Bureau central des Ateliers Nationaux,

ÉMILE THOMAS.

Imprimerie de A. APPERT, passage du Caire, 54.

ATELIERS NATIONAUX.

ORDRE DU JOUR.



ACQUISITION
N° 50,861

Attendu que les travailleurs embigadés aux Ateliers Nationaux ont demandé, avec justice, que le travail disponible fût réparti entre eux de la manière la plus égale et la plus équitable;

Attendu qu'il n'existe de travaux que pour 16,000 hommes, et que le nombre d'hommes embigadés dépasse 50,000;

Il est convenu que jusqu'à nouvel ordre, et en attendant mieux, chaque compagnie, à partir de Lundi 17, travaillera 2 jours par semaine.

*Le Commissaire de la République,
Directeur des Ateliers Nationaux,*

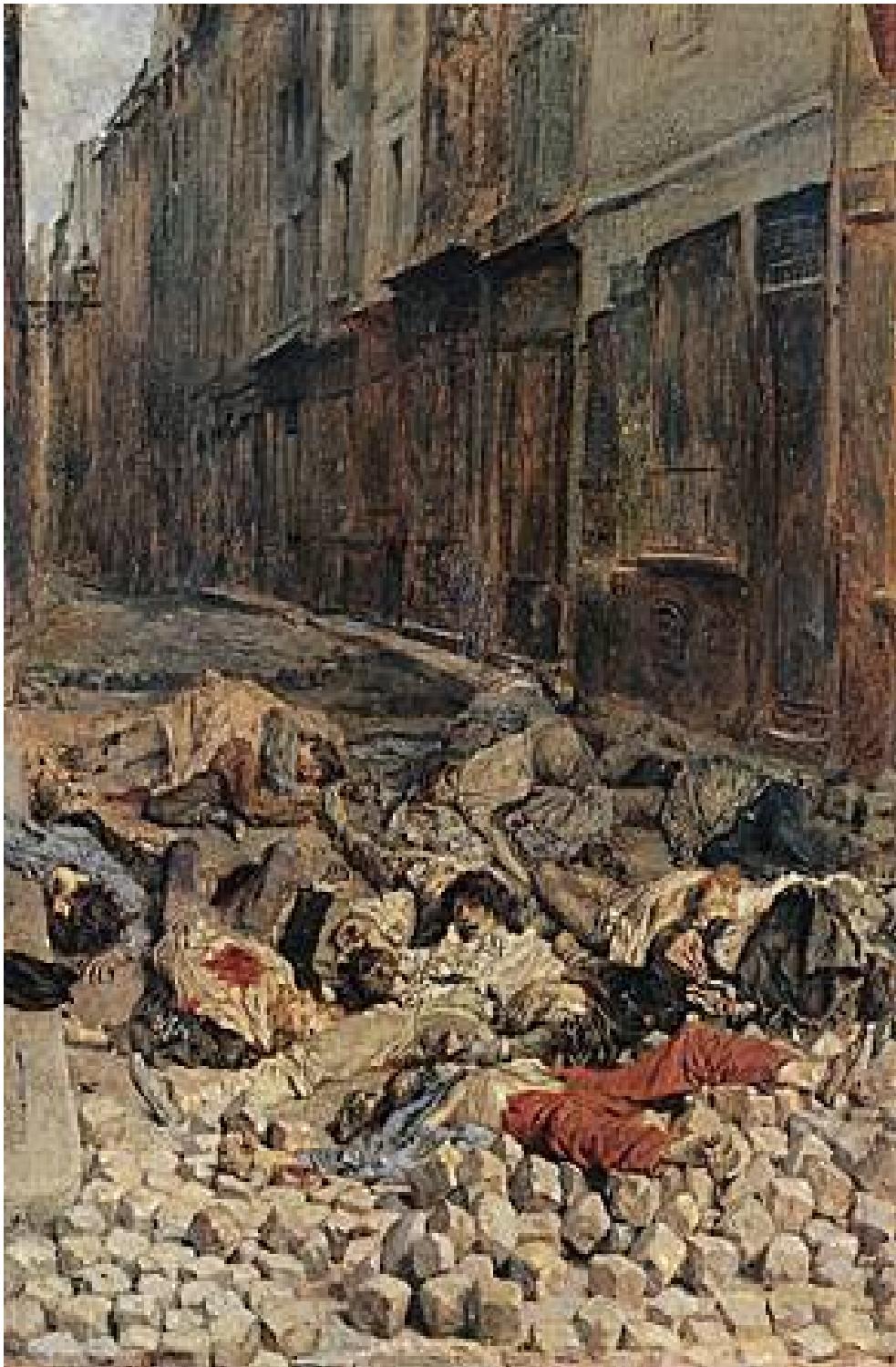
ÉMILE THOMAS.

14 Avril 1848.

1788

Paris.—Typ. et Lith. de A. APPERT,
passage du Caire, 54.





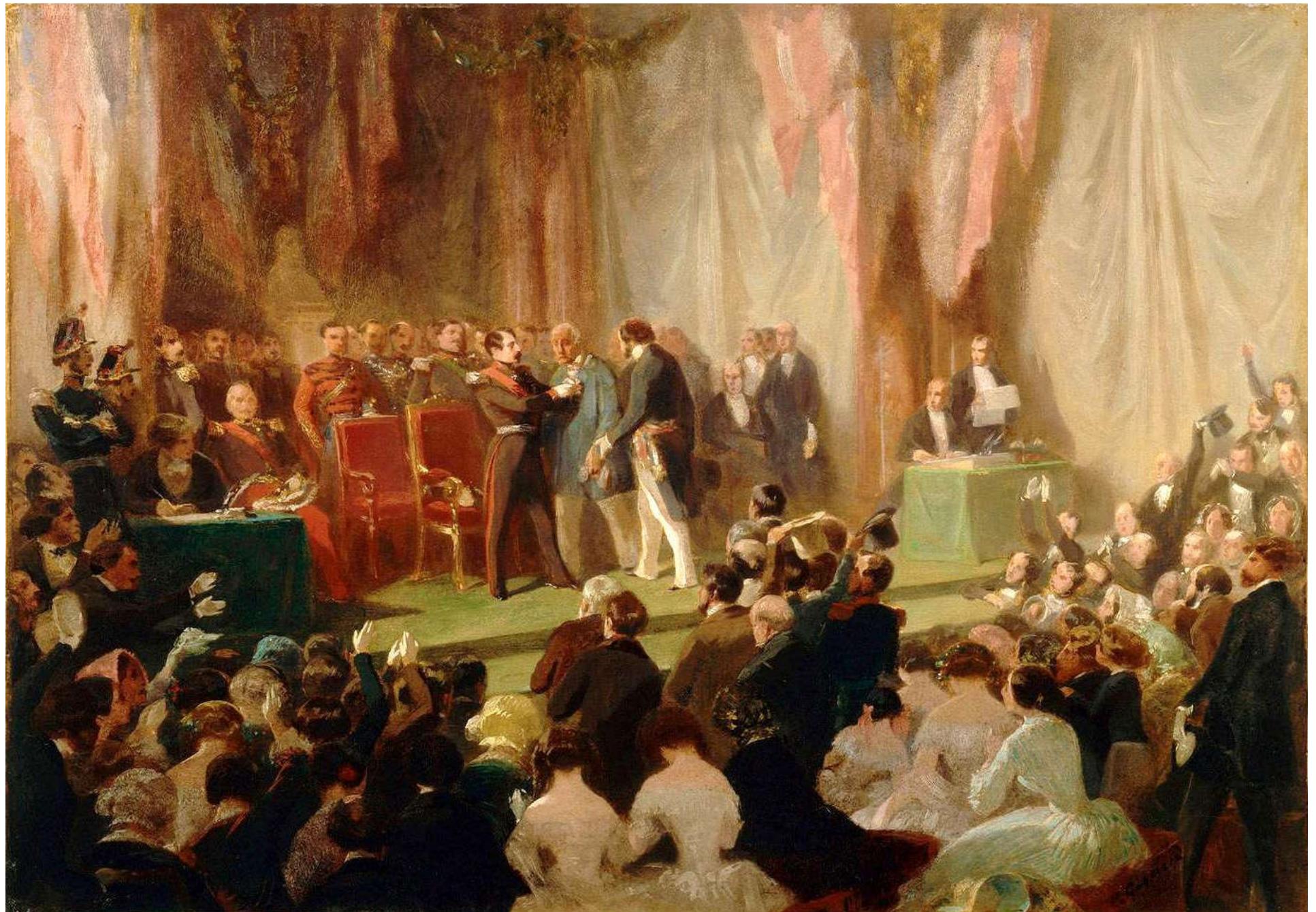
Le mariage est-il le lot de l'humanité chrétienne ? La procréation de l'espèce humaine et la conservation de la famille telle que vous la voyez constituée sont elles la tâche de la femme chrétienne ? Eh bien je n'hésite pas à le dire, au nom du droit de la femme, je réponds Non !

L'on me demande pourquoi...(...) Parce que le mariage n'est (...) qu'une tolérance accordée pour une catégorie, à ceux qui ne peuvent garder la continence(...) Parce que le mariage n'est indiqué comme moyen, qu'à cause de la faiblesse humaine. (...) Parce que le mariage, bien que déclaré honorable entre tous, n'est pas moins un contrat dans lequel l'un des contractants (la femme) n'était qu'une propriété aliénable. Parce qu'en fin le mariage qui caractérise si évidemment l'époque d'esclavage de la femme (...) ne saurait caractériser l'ère de l'affranchissement de la femme.

Mais va-t-on s'écrier (...) quelle est donc la tache présente du mariage ?

Sa tache présente , sa tâche incessante c'est de s'affranchir de la tutelle de l'homme à l'aide de tous les intérêts existants; c'est de revendiquer le droit commun, (...) de porter remède à l'immoralité par l'éducation et de répandre dans l'humanité des trésors d'amour et de dévouement qui sauraont créer le mariage des âmes et des intelligences dans la liberté et l'égalité.

Jeanne Deroin, *Le Célibat*, 1851... extraits p 11 et 12 (source gallica)



Le prince Louis Napoléon, Président de la République, C. GIRAUD, 1850
<https://histoire-image.org/etudes/louis-napoleon-president-republique-futur-empereur>

LA CONSTITUTION DE 1848

ET L'ELECTION PRESIDENTIELLE

MTG 02

Préambule

En présence de Dieu et au nom du Peuple français, l'Assemblée nationale proclame :

I. - La France s'est constituée en République. En adoptant cette forme définitive de gouvernement, elle s'est proposé pour but de marcher plus librement dans la voie du progrès et de la civilisation, d'assurer une répartition de plus en plus équitable des charges et des avantages de la société, d'augmenter l'aisance de chacun par la réduction graduée des dépenses publiques et des impôts, et de faire parvenir tous les citoyens, sans nouvelle commotion, par l'action successive et constante des institutions et des lois, à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumières et de bien-être.

II. - La République française est démocratique, une et indivisible.

III. - Elle reconnaît des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives.

IV. - Elle a pour principe la Liberté, l'Égalité et la Fraternité. Elle a pour base la Famille, le Travail, la Propriété, l'Ordre public.

V. - Elle respecte les nationalités étrangères, comme elle entend faire respecter la sienne ; n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête, et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.

VI. - Des devoirs réciproques obligent les citoyens envers la République, et la République envers les citoyens.

VII. - Les citoyens doivent aimer la Patrie, servir la République, la défendre au prix de leur vie, participer aux charges de l'État en proportion de leur fortune ; ils doivent s'assurer, par le travail, des moyens d'existence, et, par la prévoyance, des ressources pour l'avenir ; ils doivent concourir au bien-être commun en s'entraînant fraternellement les uns les autres, et à l'ordre général en observant les lois morales et les lois écrites qui régissent la société, la famille et l'individu.

VIII. - La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail, et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes ; elle doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler. - En vue de l'accomplissement de tous ces devoirs, et pour la garantie de tous ces droits, l'Assemblée nationale, fidèle aux traditions des grandes Assemblées qui ont inauguré la Révolution française, décrète, ainsi qu'il suit, la Constitution de la République.

Ch I - de la souveraineté nationale

Ch II - droits des citoyens garantis par la Constitution

Ch III - des pouvoirs publics

Ch IV - du pouvoir législatif

Ch V - du pouvoir exécutif

Ch VI - du conseil d'État

Ch VII - de l'administration intérieure

Ch VIII - du pouvoir judiciaire

Ch IX - de la force publique

Ch X - dispositions particulières

Ch XI - de la révision de la constitution

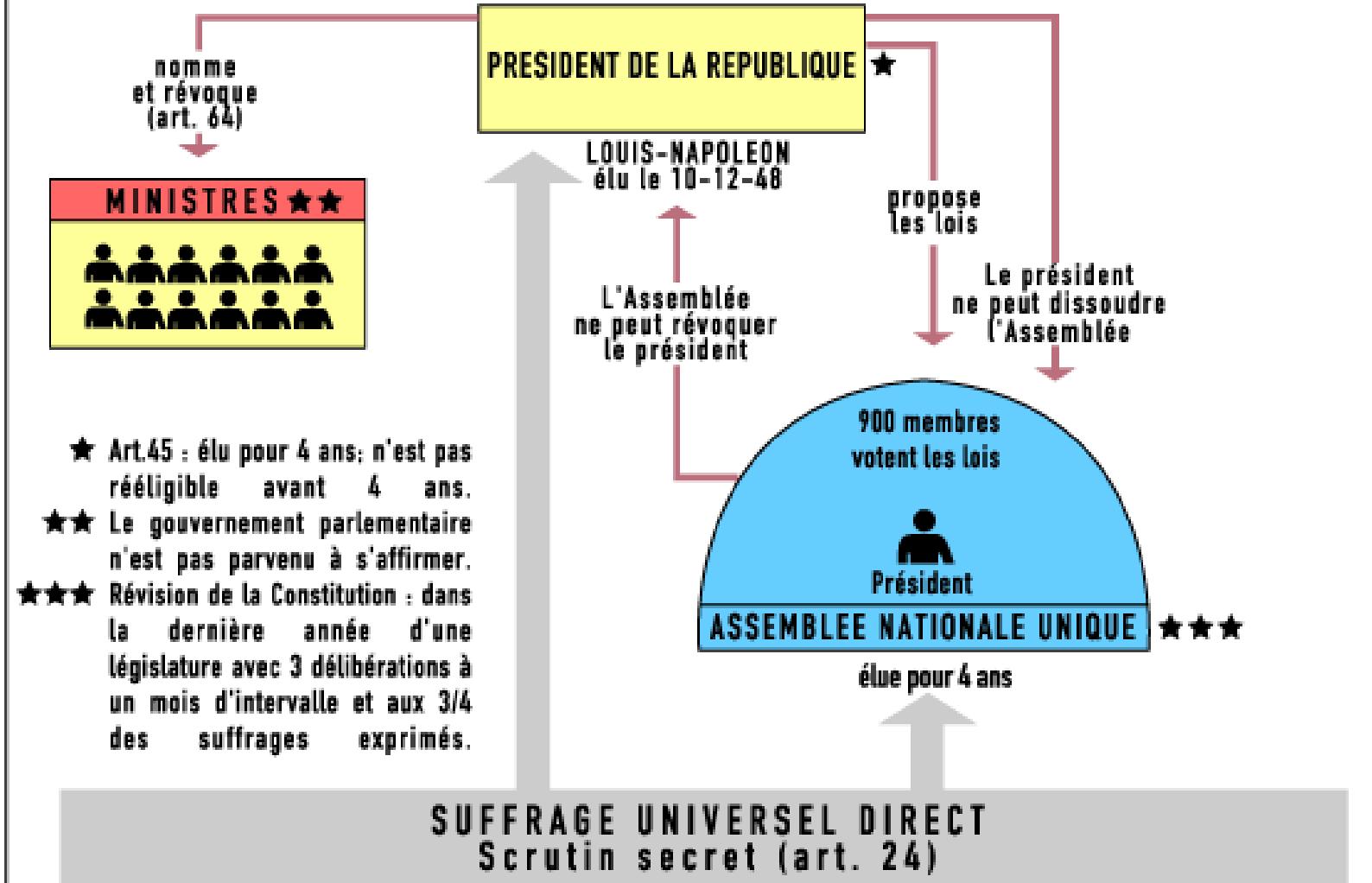
Ch XII - dispositions transitoires

Constitution

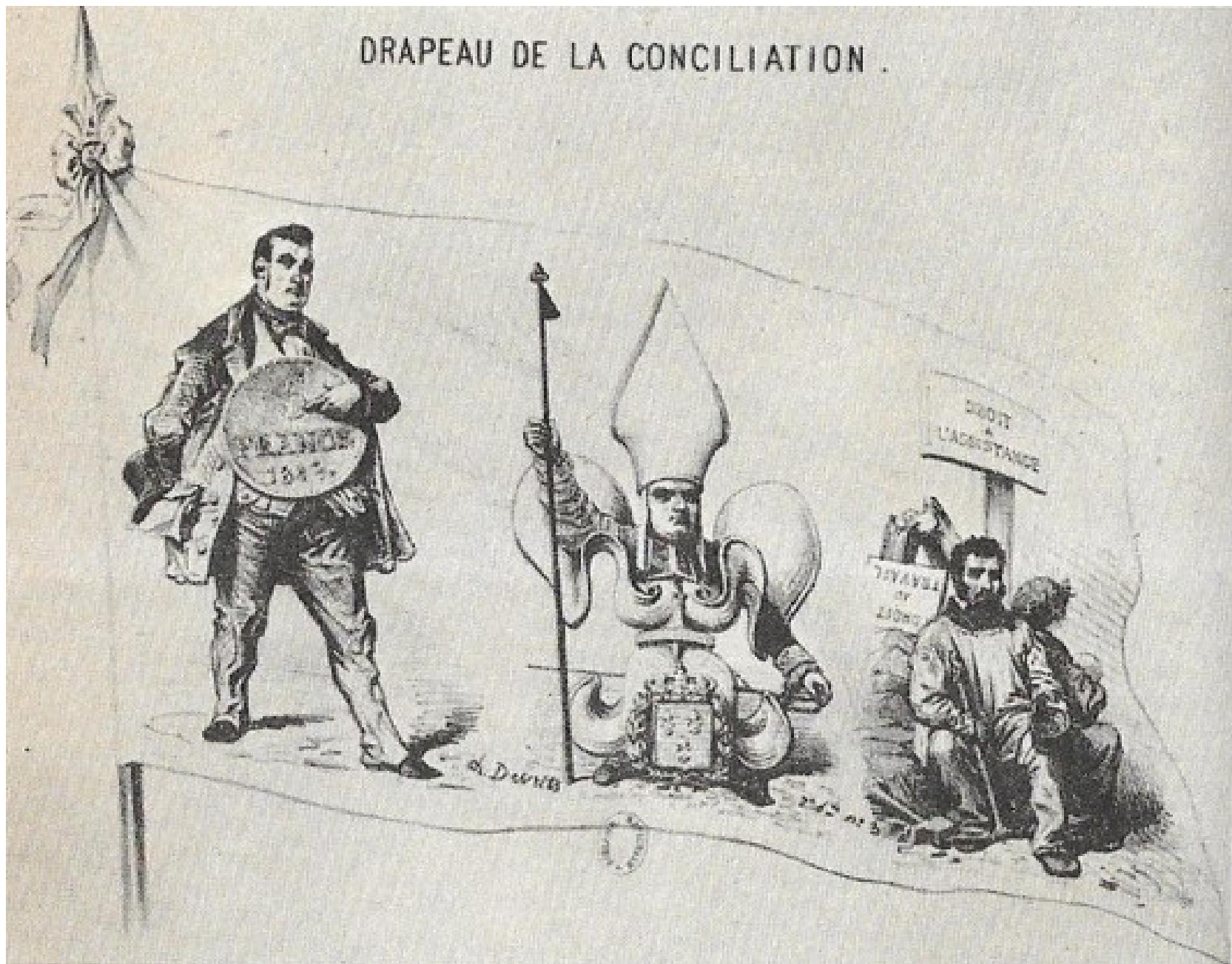


II^{eme} République

Vote de la Constitution : 4 novembre 1848



DRAPEAU DE LA CONCILIATION.



BLEU

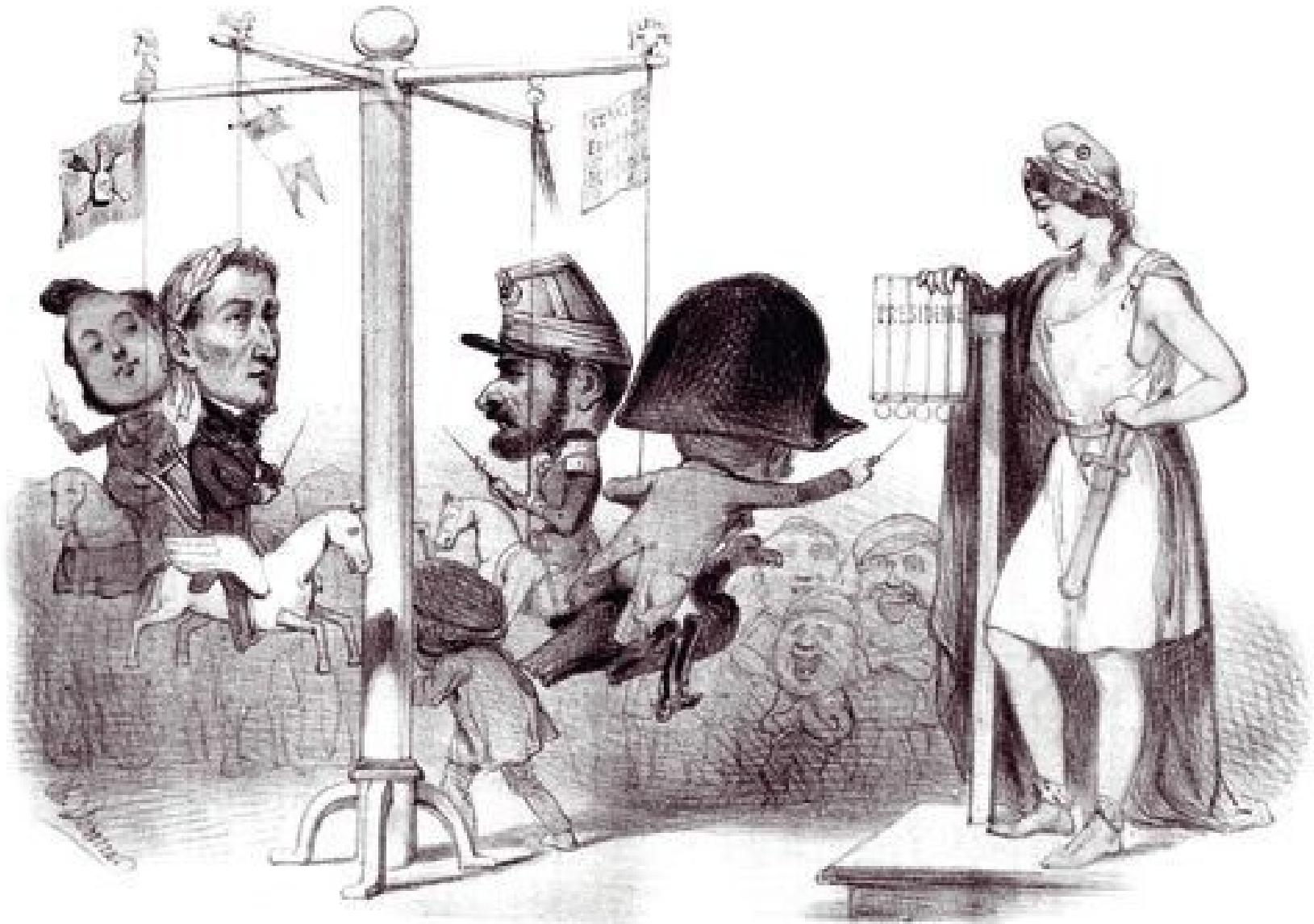
La Société c'est moi.

BLANC

Le Privilege est mon droit.

ROUGE

Le Souverain dans l'exercice de son droit.



Charles Vernier (1887†), « Un nouveau jeu de bagues », *Le Charivari*, 9/12/1848.

Candidat	Premier tour	%
Louis-Napoléon Bonaparte Bonapartiste, soutenu par le <i>parti de l'Ordre</i>	5 587 759	74,31
Eugène Cavaignac <i>Républicain modéré</i>	1 474 687	19,61
Alexandre Ledru-Rollin <i>Démocrate-socialiste</i>	381 026	5,07
François-Vincent Raspail <i>Socialiste</i>	37 121	0,49
Alphonse de Lamartine <i>Indépendant</i>	21 032	0,28
Nicolas Changarnier <i>Légitimiste</i>	4 975	0,06
Autres candidats	12 435	0,18
Total	7 519 035	100

Résultats des élections des 10 et 11 décembre 1848

Le 10 décembre 1848 fut le jour de l'insurrection des paysans. C'est de ce jour seulement que data le février des paysans. Le symbole qui exprimait leur entrée dans le mouvement révolutionnaire, maladroit et rusé, coquin et naïf, lourdaud et sublime, superstition calculée, mascarade pathétique, anachronisme génial et stupide, espièglerie de l'histoire mondiale, hiéroglyphe indéchiffrable pour la nation des gens civilisés, ce symbole marquait sans équivoque la physionomie de la classe qui représente la barbarie au sein de la civilisation. La république s'était annoncée auprès d'elle par l'huissier ; elle s'annonça auprès de la République par l'empereur. Napoléon était le seul homme représentant jusqu'au bout les intérêts et l'imagination de la nouvelle classe paysanne que 1789 avait créée. En écrivant son nom sur le frontispice de la République, celle-ci déclarait la guerre à l'étranger et revendiquait ses intérêts de classe à l'intérieur. Napoléon, pour les paysans, ce n'était pas un homme, mais un programme. C'est avec des drapeaux et aux sons de la musique qu'ils allèrent aux urnes, aux cris de : plus d'impôts, à bas les riches, à bas la République, Vive l'Empereur ! Derrière l'Empereur se cachait la jacquerie. La république qu'ils abattaient de leurs votes, c'était la république des riches.

Le 10 décembre fut le coup d'État des paysans qui renversaient le gouvernement existant.

K Marx, *Les luttes de classes en France 1848-1850*